Buchillon

PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2025
REPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR JAN KRASNODEBSKI INTITULE :
« *SECURITE POUR PIETONS A PARTIR DU QUARTIER GRANDS-BOIS VERS L'ARRET DE BUS BUCHILLON GRANDS-BOIS, LA ZONE LITTORAL PARC ET LE VILLAGE* »
DEMANDE DE CREDIT DE CHF 45'000.-

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 17 juin 2025
Délégué de la Municipalité : Monsieur Pierre-Frédéric Guex

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,

1. PRÉAMBULE

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent préavis en réponse au postulat déposé le 14 novembre 2023 par Monsieur Jan Krasnodebski, intitulé « *Sécurité pour piétons à partir du quartier Grands-Bois vers l'arrêt de bus Buchillon Grands-Bois, la zone Littoral Parc et le village ».*

Ce postulat invite la Municipalité à étudier la faisabilité d'un plan d'aménagement en faveur des déplacements à pied, en particulier le tronçon de route entre le quartier des Grands-Bois jusqu'à l'arrêt de bus « Etoy, Maxi Zoo » Route de Buchillon, via la route des Grands-Bois et la route des Bruyères, par exemple en faisant poser un balisage au sol semblable à celui posé sur la Route de Chanivaz. Le postulat est en annexe au préavis dont il fait partie intégrante.

2. ANALYSE DE LA DEMANDE

La Municipalité partage pleinement l'objectif de garantir la sécurité de déplacement pour les piétons et d'encourager des modes de déplacements durables et accessibles à tous.
Des travaux dans ce sens ont déjà été entrepris par la commune, particulièrement aux abords de l'école, de la salle de gymnastique et sur d'autres axes régulièrement empruntés par les piétons, avec notamment des zones à 30 km/h et des bacs d'évitement.

3. ETUDE DE DIFFÉRENTES VARIANTES

La proposition de créer une bande longitudinale pour piétons (BLP) comme proposé, fait tout à fait sens mais la Municipalité a élargi la réflexion et mené des travaux envisageant deux autres possibilités qui lui paraissaient être plus sécurisantes.

La 1ère piste aurait été d'aménager un cheminement piétonnier adéquat le long de la forêt afin de rejoindre le chemin privé des Croix-Blanches. Cette variante nécessitant des travaux aux abords de la forêt s'est révélée impossible car empiétant sur l'aire forestière.
La 2ème piste aurait été de créer une circulation à sens unique sur la route des Bruyères depuis la route de Buchillon, jusqu'à l'intersection avec la route des Grands-Bois en direction de Genève. Les bordiers de ce

tronçon ont été contactés et aucune opposition importante n'a été décelée. En revanche nous avons reçu une opposition nette des utilisateurs de véhicules agricoles qui doivent emprunter ce tronçon dans le sens direction Lausanne afin de pouvoir s'engager sur la route suisse au giratoire et non à côté du magasin « Literie Concept ».

Une piste complémentaire, quelle que soit la solution finale retenue, aurait été de limiter la vitesse sur le tronçon de la route des Bruyères, mais cette section se situant « Hors localité », une limitation de la vitesse de 80 à 50 km/h n'est également pas envisageable.

Lors de discussions préliminaires, ces diverses solutions n'ont pas reçu un accueil favorable de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes).

3. SOLUTION RETENUE

- **Aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé : proposition et cadre légal**
  Conformément au postulat proposé, à la législation en vigueur, aux normes techniques applicables, ainsi qu'aux échanges menés avec la DGMR, une amélioration concrète du parcours piéton peut être envisagée sur le tronçon reliant le restaurant des Grands-Bois au carrefour « Route de Buchillon – Route des Bruyères », soit une longueur totale d'environ 620 mètres.

  La solution retenue (*voir plan annexé*) consiste à créer une **bande longitudinale pour piétons (BLP)**. Celle-ci se matérialise par :
  - une ligne jaune continue sur la chaussée,
  - des hachures à intervalles réguliers,
  - l'installation de potelets aux emplacements stratégiques.

  Ce dispositif vise à délimiter visuellement l'espace dédié aux piétons et à renforcer leur sécurité le long du parcours.

- **Analyse par tronçon et solutions techniques envisagées**

  A) Route des Grands-Bois (première section)
  Cette portion dispose d'une largeur suffisante pour accueillir la BLP sans nécessiter d'aménagements structurels majeurs. La mise en place des éléments visuels (ligne jaune, hachures, potelets) suffira à sécuriser le cheminement piéton.

  B) Route des Bruyères (seconde section)
  La partie la plus étroite de ce tronçon présente des contraintes de largeur. Toutefois, le domaine public permet d'intervenir pour élargir localement la chaussée. Il est proposé de créer une banquette stabilisée en ECOGRAVE 0/45 au ciment, d'environ 80 mètres de longueur, sur le côté Jura. Cette solution permettra aux véhicules de se croiser plus aisément, l'un d'eux pouvant ponctuellement empiéter sur la banquette.

  Pour le reste de cette section, les croisements entre véhicules resteront possibles entre les potelets, disposés de manière stratégique afin de ne pas gêner la circulation tout en protégeant les piétons.

  C) Enfin, une **adaptation de la signalisation horizontale** est prévue :
  - fraisage des lignes existantes si nécessaire,
  - ajout de lignes de guidage au niveau de certains débouchés.

4. COÛT ET FINANCEMENT

Les travaux sont estimés à CHF 45'000.- incluant :

Travaux de génie civil	CHF 12'500.-
Travaux de signalisation et marquage	CHF 22'500.-
Honoraires pour le suivi du chantier	CHF 2'500.-
Divers et imprévus	CHF 7'500.-

Des frais pour un montant de CHF 2’360.- ont déjà été engagés afin de rétribuer le consultant qui nous a guidé dans ce projet.

4. Conclusion

La Municipalité a choisi de soumettre directement un préavis en lien avec ce postulat, partageant pleinement ses objectifs et souhaitant ainsi favoriser une mise en œuvre rapide de la solution proposée, sans attendre la tenue du prochain Conseil communal.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Municipalité vous prie donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

- vu — Le préavis municipal n° 6/2025
- ouï — le rapport de la commission des finances
- ouï — le rapport de la commission ad hoc
- considérant que — cet objet a été porté à l’ordre du jour

D E C I D E

1. D’adopter le préavis 6/2025 tel que présenté, dont les annexes font partie intégrante ;
2. D’allouer à la Municipalité un crédit de CHF 45'000.- pour réaliser ces travaux ;
3. D’autoriser la Municipalité à adjuger jusqu’à concurrence du montant de CHF 45'000.- ;
4. D’autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
5. D’amortir en puisant sur le fonds de réserve général.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — Jean-Pierre Mitard

MUNICIPALITÉ DE BUCHILLON

La Secrétaire — Eliane Roch

Annexes : - postulat
- plan